Docusign Envelope ID: 812DF7DA-B64F-8397-8379-DEC15367DD6A

A.B INVEST
Société par Actions Simplifiée au capital de 336.050 €
Siège social : 80, avenue Carnot 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE
440.302.032 RCS VERSAILLES

_____

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Baptiste GAULTIER, né le 21 avril 1999 à IFANGNI (BENIN), de nationalité française, demeurant 80, avenue Carnot 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE,

Et :

Monsieur Augustin GAULTIER, né le 21 avril 1999 à IFANGNI (BENIN), de nationalité française, demeurant 80, avenue Carnot 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE,

Ci-après dénommés ensemble les « Associés »,

Agissant en qualité d'associés de la société A.B INVEST, Société par Actions Simplifiée au capital de 336.050 € dont le siège social est sis 80, avenue Carnot 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE, identifiée sous le numéro unique 440.302.032 RCS VERSAILLES (ci-après la « **Société** »), dont ils détiennent ensemble l'intégralité du capital social,

Et ce, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société aux termes desquels les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement des associés exprimé dans un acte,

CONNAISSANCE PRISE :

- des comptes des exercices clos les 31 décembre 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025
- des rapports spéciaux du Président au titre desdits exercices
- des projets de décisions

CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Première décision

Les Associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, ils donnent aux dirigeants de la Société durant cet exercice quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours dudit exercice.

Puis, ils prennent acte que la Société a comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 une somme de 2.698 euros au titre des dépenses non déductibles fiscalement en application des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Paraphe Initial
AG BG

Docusign Envelope ID: 812DF7DA-B64F-8397-8379-DEC15367DD6A

Deuxième décision

Les Associés décident d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, d'un montant de <12.610> €, au compte report à nouveau dont le solde déficitaire sera porté à <275.872> €.

Puis, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, ils constatent ensuite qu'il n'a été distribué aucun dividende aux associés au titre des exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019.

Troisième décision

Les Associés prennent acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce durant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Quatrième décision

Les Associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, ils donnent aux dirigeants de la Société durant cet exercice quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours dudit exercice.

Puis, ils prennent acte que la Société a comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 une somme de 464 euros au titre des dépenses non déductibles fiscalement en application des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cinquième décision

Les Associés décident d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'un montant de <5.291> €, au compte report à nouveau dont le solde déficitaire sera porté à <281.162> €.

Puis, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, ils constatent ensuite qu'il n'a été distribué aucun dividende aux associés au titre des exercices clos les 31 décembre 2018, 2019 et 2020.

Sixième décision

Les Associés prennent acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce durant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Septième décision

Les Associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, ils donnent aux dirigeants de la Société durant cet exercice quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours dudit exercice.

Puis, ils prennent acte que la Société n'a comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 aucune dépense non déductible fiscalement en application des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Paraphe AG Initial BG

Docusign Envelope ID: 812DF7DA-B64F-8397-8379-DEC15367DD6A

Huitième décision

Les Associés décident d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de <4.720> €, au compte report à nouveau dont le solde déficitaire sera porté à <285.882> €.

Puis, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, ils constatent ensuite qu'il n'a été distribué aucun dividende aux associés au titre des exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021.

Neuvième décision

Les Associés prennent acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Dixième décision

Les Associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, ils donnent aux dirigeants de la Société durant cet exercice quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours dudit exercice.

Puis, ils prennent acte que la Société n'a comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 aucune dépense non déductible fiscalement en application des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Onzième décision

Les Associés décident d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, d'un montant de <2.090> €, au compte report à nouveau dont le solde déficitaire sera porté à <287.972> €.

Puis, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, ils constatent ensuite qu'il n'a été distribué aucun dividende aux associés au titre des exercices clos les 31 décembre 2020, 2021 et 2022.

Douzième décision

Les Associés prennent acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce durant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Treizième décision

Les Associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, ils donnent aux dirigeants de la Société durant cet exercice quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours dudit exercice.

Puis, ils prennent acte que la Société n'a comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 aucune dépense non déductible fiscalement en application des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Paraphe AG Initial BG

Docusign Envelope ID: 812DF7DA-B64F-8397-8379-DEC15367DD6A

Quatorzième décision

Les Associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant de 864 €, au compte report à nouveau dont le solde déficitaire sera ramené à <287.108> €.

Puis, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, ils constatent ensuite qu'il n'a été distribué aucun dividende aux associés au titre des exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023.

Quinzième décision

Les Associés prennent acte et approuvent la conclusion par la Société, le 15 mai 2024, d'un contrat d'acquisition de 750 parts sociales de la société RUSARD OFFICE (981.939.283 RCS PARIS) auprès de Monsieur Augustin GAULTIER, Président de la Société, moyennant un prix total de 750 euros, cette convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Seizième décision

Les Associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, ils donnent aux dirigeants de la Société durant cet exercice quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours dudit exercice.

Puis, ils prennent acte que la Société n'a comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 aucune dépense non déductible fiscalement en application des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dix-septième décision

Les Associés décident d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'un montant de <951> €, au compte report à nouveau dont le solde déficitaire sera porté à <288.059> €.

Puis, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, ils constatent ensuite qu'il n'a été distribué aucun dividende aux associés au titre des exercices clos les 31 décembre 2022, 2023 et 2024.

Dix-huitième décision

Les Associés prennent acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce durant l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Dix-neuvième décision

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent acte pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Mention sera faite du présent acte dans le registre des procès-verbaux de la Société.

Paraphe AG Initial BG

Docusign Envelope ID: 812DF7DA-B64F-8397-8379-DEC15367DD6A

Fait à CONFLANS-SAINTE-HONORINE
Le 31/8/2026

Signé par :
Augustin GAULTIER
ADAC80215ACB42F...

Monsieur Augustin GAULTIER

Signed by:
Baptiste GAULTIER
10CB2E6CD93E4B2...

Monsieur Baptiste GAULTIER

Docusign Envelope ID: B46A0C0F-6E2C-8611-830C-B5CCF9FE87E8

DF & ASSOCIÉS

Société d'Expertise Comptable & de Commissariat aux Comptes

AB INVEST

COMPTES ANNUELS

au 31/12/2023

Certifiés conformes

Signé par :
Augustin GAULTIER
ADAC80215ACB42F...

S.A.S.
Au capital de 336 050 Euros
80 avenue carnot
78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

79 rue de Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 41 22 90 40 • Fax : 01 41 22 90 49
e-mail : expert@df-associes.com

S.A. au capital de 104.128 Euros • Inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France • Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
R.C.S. Nanterre B 326 700 127 • TVA intracommunautaire : FR74 326 700 127 • Code APE 6920Z

Docusign Envelope ID: B46A0C0F-6E2C-8611-830C-B5CCF9FE87E8

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. & prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et licences					
Fonds commercial (1)					
Autres					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres		839	839		
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations		1 500		1 500	1 500
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
ACTIF IMMOBILISE	(I)	**2 339**	**839**	**1 500**	**1 500**
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
CREANCES D'EXPLOITATION (3)					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		398		398	613
. Autres		74 906		74 906	74 906
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		7 336		7 336	9 436
Charges constatées d'avance (3)					
ACTIF CIRCULANT	(II)	**82 640**		**82 640**	**84 955**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)				
Primes de remboursement des obligations	(IV)				
Ecarts de conversion actif	(V)				
TOTAL GENERAL	(0 à V)	**84 979**	**839**	**84 140**	**86 455**

Docusign Envelope ID: B46A0C0F-6E2C-8611-830C-B5CCF9FE87E8

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 336 050)		336 050	336 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		33 533	33 533
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-285 882	-281 162
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-2 090	-4 720
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	(I)	**81 611**	**83 701**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	(II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	(III)		
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés		113	113
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 376	2 100
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		40	541
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
	(IV)	**2 529**	**2 754**
Ecart de conversion passif	(V)		
TOTAL GENERAL	(I à V)	**84 140**	**86 455**

Docusign Envelope ID: B46A0C0F-6E2C-8611-830C-B5CCF9FE87E8

Compte de Résultat

	31/12/2023			31/12/2022
	France	Exportations	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				2 500
Chiffres d'affaires Nets				**2 500**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			0	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			**0**	**2 500**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (5)			2 090	7 220
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			**2 090**	**7 220**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			**-2 090**	**-4 720**
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (V1)				
RESULTAT FINANCIER (V – VI)				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I – II + III – IV + V – VI)			**-2 090**	**-4 720**

Docusign Envelope ID: B46A0C0F-6E2C-8611-830C-B5CCF9FE87E8

Compte de Résultat (suite)

		31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)		
Impôts sur les bénéfices	(X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		**0**	**2 500**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		**2 090**	**7 220**
BENEFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)		**-2 090**	**-4 720**

Docusign Envelope ID: B46A0C0F-6E2C-8611-830C-B5CCF9FE87E8

ANNEXE

Docusign Envelope ID: B46A0C0F-6E2C-8611-830C-B5CCF9FE87E8

Annexe

L'article L123-16-1 du code de commerce prévoit une dispense d'établissement de l'annexe pour les micro-entreprises ne dépassant pas deux de trois seuils suivants au titre du dernier exercice comptable :

- total du bilan de 350 K€
- montant net du chiffre d'affaires de 700 K€
- nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice de 10.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément à l'application du règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.